

Principes généraux

La charte partenariale fixe les objectifs et les principes d'organisation des pôles métiers en son article 4.2.

Contexte

Un nombre important de données sur l'énergie et les gaz à effet de serre (GES) est produit dans le cadre de l'activité des producteurs et des distributeurs d'énergie, des réseaux de suivi, de surveillance et d'accompagnement de programmes et plans sur l'énergie et les gaz à effet de serre.

De nombreuses actions génératrices de données ont été lancées au cours des dix dernières années en région Bretagne :

- Plans de développement des EnR
- Actions de maîtrise de la demande en énergie
- Rénovation énergétique de logements
- Etc.

Ces actions récentes ne disposent pas toutes d'une politique de collecte et de diffusion de données permettant leur exploitation pour plusieurs raisons pouvant se cumuler :

- Les données sont privées et/ou considérées comme commercialement sensibles
- Les échelles sur lesquelles les données peuvent être communiquées sont inadaptées (du fait d'une connaissance partielle ou du secret statistique)
- L'organisme détenteur des données n'a pas de politique de diffusion
- Les données ne sont pas diffusées dans des formats permettant leur exploitation simple (documents PDF, formatage des données inadapté, absence de métadonnées, etc.)

La Bretagne dispose d'ores et déjà d'une politique dynamique sur les thématiques énergie et GES : de nouvelles actions seront donc développées dans les années à venir, dans le cadre de programmes existant (SRCAE, PCET, Pacte électrique, etc.) ou de nouvelles initiatives. Ces actions généreront nécessairement des données de suivi qui pourront en partie être partagées, notamment en s'appuyant sur les travaux du pôle métier énergie et gaz à effet de serre.

Objectifs

Le pôle métier énergie et GES a pour objectif d'engager une dynamique de fond afin d'améliorer, quand cela est nécessaire, la qualité, l'homogénéité et l'accessibilité des données énergie et GES produites sur le territoire breton. Ce travail s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les organisations et outils existants, et les autres actions déjà engagées sur le territoire par les différents acteurs de l'énergie.

Parmi les objectifs du pôle métier énergie et GES on peut lister les éléments suivants :

- Contribuer à l'amélioration de la structuration des données énergie et GES et à leur description
- Faciliter l'harmonisation des données géo-localisées sur l'énergie et les GES
- Augmenter la visibilité des données énergie et GES concernant la Bretagne
- Faciliter la mise à disposition des données énergie et GES en consultation et téléchargement dans le respect des principes d'interopérabilité
- Partager les expériences sur l'utilisation et la production de données comportant des informations commercialement sensibles et définir des méthodes communes

Animation

Dans un premier temps, l'animation du pôle métier Énergie et GES est assurée par le GIP Bretagne environnement. La co-animation peut évoluer afin de s'adapter au mieux à la conduite des objectifs poursuivis.

Fréquence de réunions du pôle Énergie et GES : 2 par an environ.

Missions générales

En continu ou en cours :

- Organisation et animation de réunions régulières du pôle métier Énergie et GES (environ 2 par an)
- Diffusion de travaux engagés au niveau national (Ministère, réseau RARE...)

Missions à engager :

- Identifier et paramétrer les flux de données disponibles et fonctionnels
- Identifier et analyser les données d'ores et déjà diffusables chez les producteurs de données

Calendrier prévisionnel : 3ème et 4ème trimestre 2013

Missions à développer :

- Accompagnement sur la mise en œuvre d'INSPIRE : aider à la compréhension des enjeux et des objectifs pratiques (métadonnées, modèles de données, services web...), proposer des méthodologies adaptées, proposer des ateliers pratiques d'ordre méthodologique ou technique.

Calendrier prévisionnel : premier trimestre 2014

Périmètre

Les acteurs

Ensemble des acteurs amenés à produire ou utiliser les données Énergie et GES.

En particulier : Producteurs et distributeurs d'énergie, services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, universités, associations, établissements d'enseignement et de recherche, etc.

La thématique

Le périmètre du pôle métier Énergie et GES couvre les données :

- de production d'énergie (puissance et quantité produite)
- de description des réseaux
- de consommation d'énergie (puissance et quantité consommée)
- d'émissions de gaz à effet de serre énergétiques et non énergétiques

Les données

Le périmètre englobe à la fois les métadonnées, les données brutes validées, les données de synthèse et les données de référentiel produites sur fonds publics ou privés, dans le respect des principes et droits d'utilisation des données.